



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2546

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Groupement de commande AMPLIVIA 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 22 janvier 2018****Délibération n° 2018-2546**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Groupement de commande AMPLIVIA 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 2**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes coordonne le groupement de commande AMPLIVIA relatif aux services de communications électroniques voix-données images en haut et très haut débit, pour les établissements scolaires d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur et de formation ainsi que pour les sites techniques et administratifs des membres de ce groupement, auquel la Métropole de Lyon a décidé de participer par délibération n° 2015-0826 du 10 décembre 2015.

Ce faisant, la Métropole peut apporter une solution pérenne de connectivité et de service très haut débit pour ses collèges en s'appuyant d'une part, sur son propre réseau d'initiative publique (RIP) pour le raccordement de ces établissements et d'autre part, sur le groupement de commande AMPLIVIA pour activer ces liens de fibre noire en très haut débit.

Concernant le raccordement, par décision n° 2017-1988 de la Commission permanente du 6 novembre 2017, la Métropole a acquis auprès du délégataire, société Grand Lyon THD, des fibres noires pour ses collèges publics et ses sites majeurs.

Concernant l'activation des liens, le lot n° 1 du marché AMPLIVIA, relatif aux volets ADSL-FTTX, volet BOX IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, a été notifié par la Région au groupement Orange connectivity and workspace services "OCWS" (mandataire) et Orange SA (cotraitant) le 12 juillet 2016.

Un avenant n° 1 à ce lot n° 1 a fait l'objet de la délibération n° 2017-1779 du Conseil du 6 mars 2017 pour tenir compte de modifications des grilles tarifaires.

**II - Motifs de l'avenant n° 2**

Pour activer les liens de fibre noire, acquis récemment, en très haut débit, la Métropole a sollicité l'évolution du groupement de commande AMPLIVIA 2016.

À cet effet, un avenant n° 2 est aujourd'hui nécessaire sur ce marché. Il intègre, en particulier, l'offre "Lumière" qui permet de fournir des services à très haut débit sur des circuits optiques en fibre noire acquis auprès de la société Grand Lyon THD. Cette solution est retenue par la Métropole pour apporter du 100Mb/s, en débit garanti dans les collèges publics et les sites prioritaires.

Cet avenant permet également de prendre en compte la mise à jour du bordereau des prix à la suite de la mise en place de nouveaux services Wifi et MtoM, ainsi que de l'intégration dans le marché de nouveaux réseaux d'initiative publique : ADTIM FTTH, THD42, THD73, Isère THD. Selon la convention de groupement de commande AMPLIVIA, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution de son besoin dans le cadre du marché. Il convient donc que la passation de cet avenant soit actée par la Métropole pour les besoins la concernant dans le cadre de l'utilisation de ce lot n° 1.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière car le marché est sans montant minimum et sans montant maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande AMPLIVIA, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 2 au marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel, du groupement de commande AMPLIVIA, ayant pour objet la mise à jour du bordereau des prix à la suite de la mise en place de nouveaux services et de l'intégration dans le marché de nouveaux réseaux d'initiative publique.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant n° 2.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.**

.